



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

02 SEP. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



24131632

le,

N° d'entreprise : **0641 835 736**

Nom

(en entier) : **DEPARTEMENT CENTRAL DE FRACTIONNEMENT**

(en abrégé) : **CAF-DCF**

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Avenue de Tyras 75, 1120 Bruxelles**

Objet de l'acte : NOMINATIONS

L'Actionnaire unique approuve et adopte les résolutions suivantes :

Résolution 1 : Nomination de Anne Laurence SABATINI en qualité d'administrateur

L'actionnaire unique décide de nommer Madame Anne Laurence SABATINI, [...], en qualité d'administrateur de la Société à partir du 15 juillet 2024 pour une durée indéterminée. Son mandat est non rémunéré..

Résolution 2 : Procuration

L'Actionnaire décide de donner procuration à Me Axel Maeterlinck, Me Hobeika Maroun ou tout autre avocat du cabinet NautaDutilh, établi à 1000 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 120, agissant seul, afin d'accomplir toutes les formalités de publication aux annexes du Moniteur belge, la mise à jour de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Maroun Hobeika

Avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).